



SCoT du
Schéma de Cohérence Territoriale
Sud-Ouest Vendéen

**BILAN DE
LA CONCERTATION • 5**

Table des matières

MODALITÉS DE CONCERTATION ET MISES EN ŒUVRE	3
OBJECTIFS ET MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉVUES PAR LE SYNDICAT MIXTE	3
BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION	3
LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	5
LES OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULÉES LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE.....	5
LA PRISE EN COMPTE DE CES OBSERVATIONS	6
ANNEXES.....	8
EXEMPLES D'ARTICLES DE PRESSE.....	8
SITE INTERNET DU SCoT : QUELQUES COPIES D'ÉCRAN (www.vendeecoeurocean.fr)	10
LES PANNEAUX D'EXPOSITION	12
LES LETTRES D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE (4 pages).....	13
LES LETTRES D'INFORMATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES.....	14

MODALITÉS DE CONCERTATION ET MISES EN ŒUVRE

OBJECTIFS ET MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉVUES PAR LE SYNDICAT MIXTE

Les objectifs et modalités de concertation prévues pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ont été fixés par le comité syndical du Syndicat mixte Vendée Cœur Océan dans sa délibération du 19 décembre 2013 :

.../...

« Il est proposé de retenir les modalités de concertation suivantes, qui seront mises en place en fonction de l'avancement de l'élaboration du SCoT :

- Une information du public, à travers un dossier et un registre, déposés au siège des trois intercommunalités,
- Une exposition,
- Au moins une réunion publique,

Auxquelles se rajouteront les outils opérationnels suivants :

- Les bulletins d'information des communautés de communes,
- Une lettre d'information du Syndicat Mixte à des moments clés de l'étude, envoyée aux élus municipaux et à la presse,
- Des points d'information relayés par le site Internet du Syndicat

Les habitants pourront faire valoir toute contribution écrite, en l'adressant à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT ».

BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION

MOYENS DE CONCERTATION PRÉVUS	MOYENS DE CONCERTATION UTILISÉS
<i>Une information du public, à travers un dossier et un registre, déposés au siège des trois intercommunalités</i>	
<i>Une exposition</i>	5 panneaux d'exposition, téléchargeables sur le site Internet, ont été affichés dans les 29 communes, au siège des 2 communautés de communes et du syndicat mixte.
<i>Au moins une réunion publique</i>	Une réunion publique a été organisée le 30 novembre 2017, au siège de la CC Vendée Grand Littoral L'un des panneaux d'exposition mentionnait les modalités de concertation prévue par le comité syndical. L'un des panneaux d'exposition mentionnait la date, l'heure et le lieu de la réunion publique.
<i>Les bulletins d'information des communautés de communes</i>	En septembre 2016, pour la CC du Pays Moutierrois, En octobre 2016, pour la CC du Talmondaise, En décembre 2016, pour la CC du Pays des Achards

<p><i>Une lettre d'information du Syndicat Mixte à des moments clés de l'étude, envoyée aux élus municipaux et à la presse</i></p>	<p>Deux lettres d'information ont été réalisées : l'une en décembre 2015 et l'autre en Mai 2017. Ces lettres d'information, téléchargeables sur le site Internet, ont été distribuées aux élus municipaux et à la presse.</p>
<p><i>Des points d'information relayés par le site Internet du Syndicat</i></p>	<p>Un site internet dédié au SCoT Sud-Ouest Vendéen a été mise en ligne en juillet 2014. Il permet de suivre le calendrier d'élaboration et le contenu du SCOT.</p>

Outre ces modalités expressément prévues pour la concertation, un grand nombre de réunions de travail, d'information et d'élaboration ont été tenues dans le cadre de la réalisation du SCOT :

11 comités syndicaux de 2013 à 2018 ;

21 Bureaux Syndicaux de 2013 à 2018 ;

2 Forum SCoT destiné à l'ensemble des élus municipaux

- Présentation du diagnostic, le 1^{er} octobre 2014,
- Présentation du PADD, le 17 décembre 2015 ;

3 Réunions intercommunales pour présenter le DOO, ouvertes à l'ensemble des élus municipaux et à la presse :

- Présentation du projet DOO à Talmont-Saint-Hilaire, le 17 mai 2017,
- Présentation du projet DOO à Moutiers-les-Mauxfaits, le 23 mai 2017,
- Présentation du projet DOO à Ste Flaive-des-Loups, le 30 mai 2017 ;

3 réunions pour les personnes publiques associées (PPA) :

- Présentation du diagnostic le 1 octobre 2014,
- Présentation du PADD le 15 septembre 2015,
- Présentation du DOO le 12 juillet 2017 ;

3 réunions techniques avec la DDTM en 2014, 2016 et 2017 ;

2 réunions techniques avec la Chambre d'agriculture en 2017 ;

1 réunion technique avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) en 2017 ;

1 réunion de présentation du SCoT au Conseil de Développement, le 7 décembre 2017 ;

1 conférence de presse en 2017

Ces réunions, en particulier la réunion publique et les forum SCoT, ont donné lieu à plusieurs articles dans la presse locale et sur le site Internet du syndicat mixte Vendée Cœur Océan.

Ainsi, l'ensemble des moyens de concertation prévus par le syndicat mixte pour la procédure d'élaboration ont été effectivement mis en œuvre.

LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Aucune observation n'a été consignée dans les registres prévus à cet effet aux sièges des communautés de communes.

LES OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULÉES LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE



Réunion publique à Talmont-Saint-Hilaire, le 30 novembre 2017

Lors de cette réunion publique, qui a rassemblé une trentaine de personnes, un certain nombre de questions a été posé par les participants.

OBSERVATIONS :

Thématique scolaire :

Le SCoT peut-il permettre la construction d'un collège à Talmont-Saint-Hilaire ? Talmont-Saint-Hilaire est un chef-lieu de canton avec une population croissante qui a besoin d'un collège.

Thématique économique :

Selon certains intervenants, il faudrait combler les surfaces disponibles dans les zones d'activités économiques (ZAE) avant d'aménager des extensions ou créations sur des terres agricoles.

Thématique logement :

Selon certains intervenants, il faudrait que les objectifs de construction de logements sociaux soient répartis en fonction des emplois présents sur le territoire.

Thématique mobilité :

Selon certains intervenants, il faudrait que le SCoT puisse permettre le développement de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire. Il y avait au début du XXème siècle, une desserte ferroviaire particulièrement développée sur le territoire...

LA PRISE EN COMPTE DE CES OBSERVATIONS

Les observations du public à la réunion publique ont permis, dans certains cas, de préciser ou d'enrichir le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Nous reprenons les thèmes précédemment indiqués dans le tableau ci-dessous, en mettant en regard la suite que le SCoT a réservé à ces points d'observation et leur prise en compte dans l'évolution des documents :

THEMES FAISANT L'OBJET DES OBSERVATIONS	PRISE EN COMPTE DANS LE SCOT
Thématique scolaire	<p>La question de l'implantation du collège à Talmont-Saint-Hilaire n'est pas du ressort du SCoT. Il s'agit d'une compétence exercée par le Conseil Départemental de la Vendée. Néanmoins, ce constat est repris dans le rapport de présentation, p.28 : « <i>Un projet de collège est à l'étude à Talmont-Saint-Hilaire, seul chef-lieu de canton en Vendée, ne disposant pas de collège</i> ».</p> <p>De plus, le PADD du SCoT identifie Talmont-Saint-Hilaire comme un pôle principal. Or, le DOO prévoit que les pôles principaux ont vocation à « <i>accueillir préférentiellement les équipements et services d'envergures</i> ». Ainsi, Talmont-Saint-Hilaire est prioritaire au sein des communes du SCoT pour accueillir un tel équipement.</p>
Thématique économique	<p>La limitation de la consommation d'espace pour les zones d'activités économiques, comme pour l'habitat, est l'un des fondements du SCoT. Le rapport de présentation du SCoT a permis de faire un état des lieux précis des ZAE en déterminant notamment les surfaces disponibles (viabilisées) et en réserve foncière (non-viabilisées). De plus, un bilan de la</p>

	<p>consommation d'espace par les ZAE a été réalisé sur 10 ans (2006-2015).</p> <p>Le PADD prévoit « <i>d'optimiser l'utilisation du foncier en rationalisant l'utilisation de l'espace. Le projet de territoire vise à réduire d'environ 30% la consommation d'espace à vocation économique par rapport à la période passée</i> ».</p> <p>Le DOO hiérarchise en trois catégories les ZAE en fonction de leur importance, en attribuant une enveloppe globale de 100 ha pour les 15 prochaines années, soit une diminution de 35% de la consommation d'espace. De plus, le DOO prévoit un certain nombre de critères à remplir avant d'engager une extension ou création d'une nouvelle ZAE.</p>
<p>Thématique logement</p>	<p>Le rapport de présentation rappelle que seulement 3,4% des logements sont sociaux. Le PADD fixe un objectif de 7% de logements sociaux à l'horizon 2032. Le DOO précise la répartition de cet objectif en fonction de l'armature urbaine. Ainsi, les objectifs de logements sociaux sont plus importants sur les pôles principaux, secondaires et littoraux que sur les pôles ruraux.</p>
<p>Thématique mobilité</p>	<p>Le rapport de présentation présente les alternatives à la voiture individuelle, avec notamment un zoom historique le réseau ferré présent sur le territoire dans les années 30. Par ailleurs, le PADD a pour objectif de faciliter « <i>l'ensemble des actions qui contribueront à renforcer l'usage des modes alternatifs et des transports en commun</i> ». Enfin, le DOO prévoit d'« <i>étudier la remise en fonctionnement de la halte ferroviaire de Champ-Saint-Père et la modernisation de la double voie ferrée (La Roche-sur-Yon/La Rochelle) en coopération avec les AOT et autres acteurs compétents</i> ».</p>

ANNEXES

EXEMPLES D'ARTICLES DE PRESSE

Journal du Pays Yonnais – 24/12/2015

SCOT. Pour un développement cohérent

Le deuxième forum du Scot sud-ouest vendéen s'est tenu jeudi 17 décembre, à l'espace socioculturel de La Boissière-des-Landes.

La Boissière-des-Landes. Le Schéma de cohérence territoriale (Scot), prescrit en décembre 2013 sur un périmètre de 31 communes, prend forme. A partir du diagnostic et des principaux enjeux, présentés lors du premier forum en octobre 2014, les élus du syndicat mixte ont travaillé à l'élaboration d'un projet politique commun (Projet d'aménagement et de développement durable).

Pour la seconde rencontre, trois points importants étaient à l'ordre du jour : présentation du PADD, échanges sur les étapes à venir, information sur le programme Ledaer 2014-2020. La réunion était menée par Edouard de la Bassetière, président du Syndicat mixte Scot du sud-ouest



Une assemblée d'élus sérieuse et attentive aux explications d'Edouard de la Bassetière, président du Scot du sud-ouest vendéen.

vendéen. « La recherche d'un développement cohérent est l'objectif de l'ensemble des élus. Nous y travaillons depuis deux ans. L'élaboration du diagnostic, durant le premier semestre 2014, a permis de mettre en lumière les principaux enjeux : évolution démographique, économie,

préservation de l'environnement, logement et transports », explique l' élu.

Après avoir fait le diagnostic socio-économique du territoire, en mettant en avant ses forces et ses faiblesses, le Scot aspire à développer l'ensemble de son territoire en conjuguant développement et protection du lit-

toral, le maintien l'accueil et le développement des entreprises, la mise en synergie du sud-ouest vendéen avec les territoires voisins, le renforcement des identités locales singulières (rurales et agricoles, littorales, urbaines), tout en diversifiant leurs vocations territoriales initiales (littorale, industrielle, agricole...).

Journal des Sables – 23/11/2017

VENDEE CŒUR OCÉAN. Le SCoT du sud-ouest vendéen

Vendée Cœur Océan, c'est le schéma de cohérence territoriale pour planifier l'avenir du sud-ouest vendéen.

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Ouest Vendéen comprend 29 communes, deux communautés de communes et plus de 50 000 habitants. C'est un document d'urbanisme, avec lequel l'ensemble des PLU devront être compatibles. Objectif : mettre en cohérence les politiques d'aménagement des 29 communes du Pays des Achards et de Vendée Grand Littoral.

Réunion publique
Le SCoT du Sud-Ouest Vendéen a été prescrit en décembre 2013. Quatre ans plus tard, soit en décembre prochain, le SCoT Sud-Ouest Vendéen va être arrêté. Il sera préalablement présenté lors d'une réunion publique le jeudi 30 novembre, à 18 heures, au siège de la Communauté de Communes de Vendée Grand Littoral, ZI du Pâtis. Avant que le SCoT ne devienne exécutoire, plusieurs étapes restent à passer telles l'enquête publique début 2018 et l'approbation du SCoT prévue à la mi-2018. Le SCoT est un document d'urbanisme qui sera évalué tous les six ans. Le projet de SCoT est téléchargeable sur www.vendeecoeurocean.fr et il est consultable au format papier aux sièges des deux communautés de communes.

■ Contact : 02 51 96 15 01 ou contact@vendeecoeurocean.fr



Gaëtan Jourdain et Édouard de la Bassetière, président du SCoT.

Journal Ouest France – 28/11/2017

Talmont-Saint-Hilaire

Zoom sur le schéma de cohérence territoriale

Trois questions à...

Édouard de la Bassetière, président du Sci (Schéma de cohérence territoriale) du Sud-Ouest vendéen.

C'est quoi le Scot ?
Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un outil d'organisation du territoire élaboré pour quinze ans. C'est un document d'urbanisme avec lequel l'ensemble des Plans locaux d'urbanisme (Plu) devront être compatibles. L'objectif est de mettre en cohérence les politiques d'aménagement des 29 communes du Pays des Achards et du Moutierois Talmondais (73 300 hectares pour 50 250 habitants).

Concrètement, comment cela se traduit sur le terrain ?
Le Scot permet aux communes l'ouverture à l'urbanisation de certains espaces, en fixant des règles sur la gestion économique de l'espace. Les différents documents d'urbanisme et d'aménagement, notamment les Plu, devront être compatibles avec les orientations définies dans le Scot.

Quel est le calendrier pour sa mise en place ?

Gaëtan Jourdain, chargé de l'élaboration et du suivi du Scot, aux côtés d'Édouard de la Bassetière.

Le Scot du Sud-Ouest vendéen a été prescrit en décembre 2013. Il va entrer dans sa phase exécutoire début 2018. Il sera préalablement présenté lors d'une réunion publique, jeudi 30 novembre, puis viendra une enquête publique, début 2018, et l'approbation prévue en milieu d'année prochaine. Le document d'urbanisme sera évalué tous les six ans.

Jeu-di 30 novembre, réunion publique, à 18 h, au siège de la communauté de communes du Moutierois Talmondais, ZI Industriel du Pâtis. Contact : 02 51 96 15 01



SITE INTERNET DU SCOT : QUELQUES COPIES D'ÉCRAN (www.vendeeceurocean.fr)

SYNDICAT MIXTE
VENDEE CŒUR OcéAN

LE SYNDICAT MIXTE | QU'EST-CE QU'UN SCOT ? | SCOT SUD-OUEST VENDÉEN | CONTRATS | CONTACT | Entrez votre recherche OK

ACTUALITÉS

Réunion publique : jeudi 30 novembre 2017, à 18h

Dans le cadre de la concertation, une réunion publique sur le SCOT Sud-Ouest Vendéen s'est tenue le jeudi 30 novembre...

[LIRE LA SUITE](#)

LE MOT DU PRÉSIDENT

29 communes, regroupées en 2 communautés de communes (Moulierois-Talmondaïs et Pays des Achards), ont engagé une démarche ambitieuse : celle de bâtir un schéma de cohérence territoriale sur des problématiques dont les enjeux dépassent les limites administratives de chacune

[LIRE LA SUITE](#)

LE TERRITOIRE

RESTER INFORMÉ

S'ABONNER À LA NEWSLETTER DE VENDEE CŒUR OcéAN

E-mail OK

SYNDICAT MIXTE
VENDEE CŒUR OcéAN

LE SYNDICAT MIXTE | QU'EST-CE QU'UN SCOT ? | SCOT SUD-OUEST VENDÉEN | CONTRATS | CONTACT | Entrez votre recherche OK

Pièces officielles

Vous trouverez ci-dessous les pièces officielles du SCOT Sud-Ouest Vendéen

- DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DU SCOT
- CAHIER DES CHARGES ÉLABORATION SCOT
- ARRETE_PERIMETRE_SCOT
- ARRETE_CREATION_SYNDICAT_SCOT

DIAGNOSTIC DU SCOT

- [Diagnostic socio-économique](#) (non arrêté)
- [État Initial de l'Environnement \(E.I.E.\)](#) (non arrêté)

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU SCOT

- [PADD](#) (non arrêté)

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO) DU SCOT

- [DOO](#) (non arrêté)

SYNDICAT MIXTE
VENDÉE CŒUR OCÉAN

LE SYNDICAT MIXTE | QU'EST-CE QU'UN SCOT ? | SCOT SUD-OUEST VENDÉEN | CONTRATS | CONTACT | Entrez votre recherche OK

Le SCoT en 10 questions

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme.

Cliquez sur les questions ci-dessous pour afficher les réponses.

- QU'EST-CE QU'UN SCOT ?
- À OUI ÇA SERT ?
- EST-IL OBLIGATOIRE ?
- QUI EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE DU SCOT ?
- LE SCOT EST-IL UN SUPER PLU ?
- QUI SONT LES ACTEURS DU SCOT ?
- QUEL EST LA DURÉE MOYENNE D'ÉLABORATION D'UN SCOT ?
- COMMENT EST DÉTERMINÉ LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ?
- QUELLES SONT LES THÉMATIQUES QUI SERONT ABORDÉES DANS L'ÉLABORATION DU SCOT ?
- QUEL EST LE CONTENU DU SCOT ?

SYNDICAT MIXTE
VENDÉE CŒUR OCÉAN

LE SYNDICAT MIXTE | QU'EST-CE QU'UN SCOT ? | SCOT SUD-OUEST VENDÉEN | CONTRATS | CONTACT | Entrez votre recherche OK

Historique et calendrier

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est à la fois une démarche concertée de construction d'un projet territorial et un outil de maîtrise des grandes dynamiques d'aménagement du territoire à l'œuvre dans son périmètre. L'élaboration du SCoT du Sud-Ouest Vendéen a débuté en 2014 et doit être exécutoire au second semestre 2018.

8 MARS 2018

COMITÉ SYNDICAL

Le SCoT Sud-Ouest Vendéen est arrêté en comité syndical, avant d'être soumis à l'avis des PPA, de la CDPENAF et à l'enquête publique

Timeline of the SCoT process:

- 2014: Réunion PPA, Réunion Terr., Réunion P...
- 2018: Comité Syndical (8 MARS 2018), Enquête publi..., Approbation

LES PANNEAUX D'EXPOSITION

SCoT : LE MODE D'EMPLOI

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), parlons-en...

L'élaboration du SCoT, c'est avant tout l'occasion de :

- Construire un projet commun et fédérateur, réfléchir au développement du territoire à l'horizon 2030.
- Fixer les grands principes d'aménagement et d'urbanisme,
- Définir les prescriptions et recommandations que les documents intercommunaux et communaux (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), cartes communales...) devront intégrer.

Le SCoT abordera principalement les questions liées à l'urbanisme, à l'habitat, au développement économique aux équipements et services, à la préservation de l'environnement.

En savoir + sur la démarche d'élaboration du SCoT

Vous serez informés et conviés à donner votre avis tout au long de la démarche d'élaboration avec :

- Une information du public, à travers un dossier et un registre déposés au siège des trois communautés de communes
- Une exposition,
- Au moins une réunion publique,
- Des informations à paraître dans les bulletins des communautés de communes,
- Une Lettre d'information à des moments clés de l'étude, envoyée aux élus municipaux et à la presse,
- Des points d'information relayés par le site internet du SCoT.

Le saviez-vous ? Le Sud-Ouest Vendéen c'est :

3 communautés de communes, 31 communes, 51 300 habitants, 75 000 hectares dont plus de 90% à vocation agricole ou naturelle.

Syndicat Mixte du SCoT Sud-Ouest Vendéen
Zi de Paris 3, 301 rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
www.sco-tv.fr

UNE ATTRACTIVITÉ À CONFORTER ET À ORGANISER

Éléments de diagnostic

- Une croissance démographique soutenue : En 2007 : 43 229 habitants. En 2012 : 51 300 habitants soit un taux de croissance annuelle de +3,5% alors qu'il n'était que de +1,0% par an entre 1990 et 1999.
- Un vieillissement important de la population en particulier dans les communes littorales.
- 673 logements par an en moyenne ont été construits entre 2007 et 2012.
- 6 logements sur 10 sont des résidences principales. Seul 4% du parc de logements est vacant.

Zoom sur la consommation foncière

895 hectares ont été artificialisés, de 2005 à 2014, sur le territoire du SCoT du Sud-Ouest Vendéen. On observe une baisse de l'artificialisation du foncier amorcée dès 2009, qui s'explique principalement par le ralentissement économique.

715 hectares artificialisés par l'habitat, 180 hectares artificialisés par l'activité économique.

Le saviez-vous :

La croissance annuelle de l'emploi du SCoT Sud-Ouest Vendéen (+2,4%) a été supérieure à la moyenne vendéenne (+1,7%) entre 1999 et 2010.

Le territoire du SCoT du Sud-Ouest Vendéen :

- Un territoire de transition entre littoral et arrière-pays, entre l'influence de grands pôles et l'affirmation d'une dynamique locale.
- Un territoire multipolaire diversifié facilitant l'accès aux équipements et services ou encore à l'emploi.
- Des emplois majoritairement concentrés dans 3 communes : Talmont-Saint-Hilaire, La Mothe-Achard et Moutiers-les-Mauxfaits.
- Des déplacements motorisés domicile-travail croissants vers les territoires voisins dont La Roche-sur-Yon et Les Sables-d'Olonne.
- Une activité touristique significative concentrée sur le littoral mais qui se développe progressivement vers le rétro-littoral.
- Une activité agricole forte et une identité rurale affirmée.
- Un développement consommateur d'espaces agricoles et naturels.

Autant de constats et d'enjeux auquel le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) devra répondre.

Un environnement et des paysages riches, à préserver et à mettre en valeur

- Le SCoT, à travers l'État Initial de l'Environnement, fait l'état des lieux de thèmes associés à l'environnement : paysage, faune/flore, continuités écologiques, eau, énergie...

Syndicat Mixte du SCoT Sud-Ouest Vendéen
Zi de Paris 3, 301 rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
www.sco-tv.fr

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Ouest Vendéen

#1 Le SCoT du Sud-Ouest Vendéen

C'EST QUOI ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil d'organisation du territoire pour 15 ans.

OBJECTIF ?

Rendre cohérentes toutes les politiques publiques de la commune à l'État, l'Europe en passant par la Région

COMMENT ?

En fixant des règles qui s'appliquent à tous sur les thèmes suivants :

- La gestion économique de l'espace,
- Le maintien d'un équilibre entre les zones urbaines, naturelles et agricoles,
- La mixité sociale,
- Le développement économique, commercial et touristique
- L'organisation des déplacements,
- La valorisation et protection des paysages et de l'environnement,
- La mise en cohérence des actions entre les partenaires (État, Région, Département...)

POUR EN SAVOIR PLUS

Réunion publique le 30 novembre, à 18h00 au siège de la communauté de communes du Moutierrois-Talmondais, à Talmont-Saint-Hilaire.

Les grandes phases du SCoT

CONCERTATION PHASE D'ÉTUDE PHASE DE FORMALISATION

DIAGNOSTIC 2014 PADD 2015 DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS 2016 ARRÊTÉ DU SCoT, PPA (Etat...) 2017 AVALIS PPA (Etat...) 2018 ENQUÊTE PUBLIQUE 2018 APPROBATION PPA SYNDICAL

Syndicat mixte Vendée Cœur Océan
Zi de Paris - 301 rue du Maréchal Ferrant - BP 20
85440 TALMONT SAINT-HILAIRE
Tel. 02 51 96 15 01 / contact@vendeecoeurocean.fr / www.vendeecoeurocean.fr

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Ouest Vendéen

#2 UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DIVERSIFIÉ

OBJECTIFS :

- Faire de l'équilibre territorial le fondement du projet de territoire,
- Faire du développement économique le chef de file de l'aménagement territorial
- Faire rayonner le territoire à l'échelle d'un bassin de vie élargi

LE SCoT FIXE POUR LES 15 PROCHAINES ANNÉES :

- Une répartition des logements à construire en fonction des espaces de projet et des pôles identifiés,
- Des objectifs différenciés en matière de construction de logements locaux sociaux,
- Une hiérarchisation des zones d'activités, avec des vocations différenciées, et des conditions d'extension et de création limitées à 100 ha.

Syndicat mixte Vendée Cœur Océan
Zi de Paris - 301 rue du Maréchal Ferrant - BP 20
85440 TALMONT SAINT-HILAIRE
Tel. 02 51 96 15 01 / contact@vendeecoeurocean.fr / www.vendeecoeurocean.fr

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale
Sud-Ouest Vendéen

#3 UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

OBJECTIFS :

- Faire de la pluralité des composantes géographiques, un facteur d'attractivité,
- Faire de la transition énergétique du territoire, une politique transversale et globale.

LE SCOT FIXE POUR LES 15 PROCHAINES :

- Une trame verte et bleue pour la préservation de la qualité du cadre de vie,
- Une baisse de 50% de la consommation foncière par rapport aux 15 années précédentes,
- Un objectif de 30% de nouveaux logements à produire dans les centres bourgs,
- Une densité moyenne de 17 logements/ha, avec des densités de 15 à 25 logements/hectare en fonction des communes,
- Une structuration du développement de l'appareil commercial en fonction des communes.

Syndicat mixte Vendée Cœur Océan
21 le Patin - 301 rue du Maréchal Foch - BP 20
85410 TALMONT SAINT HILAIRE
Tel. 02 51 96 15 01 / contact@vendeecoeurocéan.fr / www.vendeecoeurocéan.fr

LES LETTRES D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE (4 pages)

Syndicat Mixte
SCOT du Sud-Ouest Vendéen

CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN AVEC LE SCOT

10
DECEMBRE 2015

LE MOT DU PRÉSIDENT DU SCOT

Pour un développement cohérent et équilibré

La recherche d'un développement cohérent est en effet l'objectif de l'ensemble des élus du SCOT Sud-Ouest Vendéen. Nous travaillons depuis 2 ans en élaborant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

L'élaboration du diagnostic, durant le 1er semestre 2014, a permis de mettre en lumière les points sans lequel nous ne pouvons pas accomplir cette mission. Il s'agit également de dialoguer, avec davantage de clarté et d'efficacité sur l'avenir de notre territoire, avec les territoires voisins (InterSCOT), le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat.

Edouard De La Bassetière
Président

SCOT du Sud-Ouest Vendéen - 3 intercommunalités - 31 communes

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le Code de l'urbanisme a institué les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) en 2000 avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Le SCOT est un outil d'organisation du territoire à un horizon de vingt ans.

Il rend cohérentes les politiques publiques des communes et des intercommunalités, en fixant des règles qui s'appliqueront à tous sur les thèmes suivants :

- La gestion économique de l'espace ;
- Le maintien d'un équilibre entre zones urbaines, zones naturelles et zones agricoles ;
- La mixité sociale et générationnelle dans l'habitat ;
- Le développement économique, commercial, touristique ;
- La rationalisation des besoins en déplacement ;
- La valorisation et la protection des paysages et de l'environnement.

Il est composé de trois documents :

Le rapport de présentation qui intègre notamment :

- Un diagnostic du territoire ;
- Un Etat Initial de l'Environnement (E.I.E.) ;
- Les incidences prévisibles des orientations du SCOT sur l'environnement ;

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) expose les choix retenus dans le SCOT. C'est la stratégie politique du territoire.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), assorti de cartes, est la traduction réglementaire du PADD. Les PLU/Carats communales devront être compatibles avec le DOO.

INFO SCOT n°1 - DÉCEMBRE 2015 1

1

Vendée Cœur Océan

Un territoire de projets

LETTRE D'INFORMATION

Le mot du Président

Vendée Cœur Océan est le nouveau nom de notre syndicat mixte. A ce nouveau nom correspondent quelques évolutions.

Évolutions dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui aborde sa phase finale et qui sera un outil important pour l'aménagement de notre territoire et tout particulièrement pour l'urbanisme (en l'absence de SCOT, c'est l'Etat qui décide).

Grâce aux fonds régionaux et européens, le syndicat mixte accompagne, conseille des porteurs de projet publics ou privés et impulse des actions collectives pour augmenter la part des produits locaux dans nos assiettes ou la fréquentation touristique de nos sites.

Géré par les maires des 29 communes qui le composent et avec une équipe de 3 personnes, le syndicat mixte échange avec les socio-professionnels et enrichit ses réflexions au sein d'un Conseil de Développement.

Edouard De La Bassetière
Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MOUTIER-BROS-TALAMONDAIS

Du rivage au bocage

Projet LEADER
CIRCUITS-COURTS

Urbanisme durable
LE SCOT VENDEE COEUR OCEAN

Projet NCE
PASS TOURISME 2017

[INFO Vendée Cœur Océan / Mai 2017]

LES LETTRES D'INFORMATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC du Talmondais

SCoT Sud-Ouest Vendéen

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme cadre, un outil d'organisation du territoire à un horizon de 15 ans. Il rend cohérentes les politiques publiques des communes et des communautés de communes, en fixant des règles qui s'appliqueront à toutes sur les thèmes suivants :

- la gestion économe de l'espace ;
- le maintien d'un équilibre entre zones urbaines, zones naturelles et zones agricoles ;
- la mixité sociale et générationnelle dans l'habitat ;
- le développement économique, commercial, touristique ;
- la rationalisation des besoins en déplacement ;
- la valorisation et la protection des paysages et de l'environnement.

Quel est l'objectif du SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

Le SCoT Sud-Ouest Vendéen vise un développement cohérent, équilibré et soutenable. Il concerne les communautés de communes du Talmondais, du Pays du Moutierois et des Achards

Quelles sont les grandes étapes d'élaboration du SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

L'élaboration du diagnostic, en 2014, a permis de mettre en lumière les principaux enjeux qui concernent directement les habitants : l'évolution démographique, l'économie, la préservation de notre environnement, le logement, les transports, les services...

Après cette première étape, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été bâti tout au long de l'année 2015. Il précise les grandes orientations prises par les élus du territoire du SCoT Sud-Ouest Vendéen.

Ces orientations sont traduites concrètement à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), lequel sera opposable aux documents d'urbanisme des communes (Plan Local d'Urbanisme - PLU) ou des communautés de communes (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI).

Comment peut-on s'informer sur le SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

Les éléments du SCoT Sud-Ouest Vendéen sont disponibles sur internet, à l'adresse suivante (www.scosov.fr), ainsi qu'au siège de la communauté de communes au format papier, en présence d'un registre. Des affiches synthétiques sur le SCoT sont également présentées dans chaque Mairie. Enfin, une réunion publique se déroulera avant l'arrêt du projet pour présenter le contenu du SCoT Sud-Ouest Vendéen.

Pour rester connecté aux informations communautaires, abonnez-vous à la Newsletter du Talmondais !

La Communauté de Communes vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
25 Impasse du Luther - ZI du Pâtis 1 - 85440 TALMONT-ET-SAINTE-HILAIRE
02 51 207 207 • contact@cco-talmondais.fr • www.cco-talmondais.fr

Retrouvez toutes les informations sur notre site

Chaque année est une publication de la Communauté de Communes du Talmondais. Directeur de la publication : Michel BRIDONNEAU (Président)
- Conception et rédaction : Services Communautaires - Graphie Photos : Communauté de Communes, SLEDE-PHOTOF, OFMST 5, Freepik - Impression : Impression Vendéenne - Septembre 2014 - 12000 exemplaires.

CC du Pays des Achards

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme obligatoire pour permettre un développement et un aménagement cohérent du territoire. Le SCoT met en cohérence les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes ou des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) des communautés de communes, en fixant des orientations et des objectifs qui s'appliqueront à tous sur les thèmes suivants :

- la gestion économe de l'espace ;
- le maintien d'un équilibre entre zones urbaines, zones naturelles et zones agricoles ;
- la mixité sociale et générationnelle dans l'habitat ;
- le développement économique, commercial, touristique ;
- la rationalisation des besoins en déplacement ;
- la valorisation et la protection des paysages et de l'environnement.

Quel est le périmètre du SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

Le SCoT Sud-Ouest Vendéen s'étend sur les communautés de communes du Pays des Achards, du Moutierois et du Talmondais. La Vendée est couverte par 8 SCoT.

Quelles sont les grandes étapes d'élaboration du SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

L'élaboration du diagnostic, en 2014, a mis en lumière les principaux enjeux qui concernent directement les habitants :

- l'évolution démographique,
- l'économie,
- la préservation de notre environnement,
- le logement,
- les transports.

Après cette première étape, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été bâti tout au long de l'année 2015. Il précise les grandes orientations prises par les élus du territoire du SCoT Sud-Ouest Vendéen.

Ces orientations sont traduites concrètement à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), lequel sera opposable aux documents d'urbanisme des communes (PLU) ou des communautés de communes (PLUI).

Comment s'informer sur le SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

- www.scosov.fr;
- au siège de la communauté de communes,
- en mairie.

L'opération consiste en :

- la construction de 9 nouveaux logements avec garages sur une parcelle (pour le casemé);
- la réhabilitation des 8 logements existants;
- la rénovation et l'extension des locaux administratifs existants.

Les travaux ont donc démarré et seront achevés à la fin du 3^e trimestre 2017.

Le coût global de l'opération (terrain, maîtrise d'œuvre, études et travaux) est estimé à 1148564 € HT (2063301 € TTC).

Ce projet bénéficie des subventions de l'Etat (DETR et ministère de l'Intérieur), du SYDEV dans le cadre des aménagements pour la performance énergétique, de la Région des Pays de la Loire et de l'Europe.

La zone d'intervention des gendarmes couvre le Pays des Achards ainsi que quatre communes adjacentes (28 000 habitants). La gendarmerie est appelée à étudier ses effectifs dans le cadre d'une nouvelle organisation opérationnelle entre Les Sables-d'Olonne et La Roche-sur-Yon décidée par le ministre.

Dans ce contexte, il était nécessaire de restructurer les locaux de service et techniques existants et construire de nouveaux logements.

CC du Pays Moutierois

QU'EST-CE QU'UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) ?

Le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme cadre.

Le SCoT est un outil d'organisation du territoire à un horizon de quinze ans. Il rend cohérentes les politiques publiques des communes et des intercommunalités, en fixant des règles qui s'appliqueront à tous sur les thèmes suivants :

- La gestion économe de l'espace ;
- Le maintien d'un équilibre entre zones urbaines, zones naturelles et zones agricoles ;
- La mixité sociale et générationnelle dans l'habitat ;
- Le développement économique, commercial, touristique ;
- La rationalisation des besoins en déplacement ;
- La valorisation et la protection des paysages et de l'environnement.

Quel est l'objectif du SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

La recherche d'un développement cohérent, équilibré et soutenable est l'objectif principal du SCoT Sud-Ouest Vendéen, lequel s'étend sur les communautés de communes des Pays du Moutierois, des Achards et du Talmondais.

Quelles sont les grandes étapes d'élaboration du SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

L'élaboration du diagnostic, en 2014, a permis de mettre en lumière les principaux enjeux qui concernent directement les habitants : l'évolution démographique, l'économie, la préservation de notre environnement, le logement et les transports.

Après cette étape essentielle, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été bâti tout au long de l'année 2015. Il précise les grandes orientations que les élus ont voulues pour l'aménagement de notre territoire.

Ces orientations sont traduites concrètement à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), lequel sera opposable, en 2017, aux documents d'urbanisme des communes (Plan Local d'Urbanisme - PLU) ou des communautés de communes (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI).

Comment peut-on s'informer sur le SCoT Sud-Ouest Vendéen ?

Les éléments du SCoT Sud-Ouest Vendéen sont disponibles sur internet, à l'adresse suivante : www.scosov.fr, ainsi qu'au siège de la communauté de communes, dans un registre, au format papier. Des affiches synthétiques sur le SCoT sont également présentées dans chaque Mairie. Enfin, une réunion publique se déroulera avant l'arrêt du projet pour présenter le contenu du SCoT Sud-Ouest Vendéen.



Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant - BP20 - 85440 Talmont-Saint-Hilaire

☎ 02.51.96.15.01 📠 09.70.62.76.92 📧 contact@vendeeceurocean.fr 🌐 www.vendeeceurocean.fr